



AGENCE MUNICIPALE DES GRANDS TRAVAUX

« PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE DRAINAGE DE OUAGADOUGOU »

Déclaration d'intention pour le Projet d'Assainissement et de Drainage de Ouagadougou (PADO)

Le Haut-Commissaire de la province du Kadiogo, chargé de l'expédition des affaires courantes de la Mairie de Ouagadougou a l'honneur de porter à la connaissance du public que le Gouvernement du Burkina Faso a obtenu de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), un concours financier rétrocédé à la Commune de Ouagadougou pour le financement du Projet d'Assainissement et de Drainage de Ouagadougou (PADO).

Ce projet dont les études de faisabilité ont été financées par la contrepartie de l'Union Européenne, consiste en l'aménagement de deux tronçons de marigots naturels notamment le drain de Tanghin d'une longueur de 4850 ml et celui de Somgandé 2 qui est long de 4140 ml, tous situés dans l'arrondissement n°4 de la ville de Ouagadougou.

L'aménagement du drain de Tanghin, retenu pour cette première phase, prendra en compte entre autres :

- le recalibrage de tronçons du drain ;
- le revêtement des parois du drain et des talus en béton ou en perré maçonné ;
- la création d'un bassin d'écrêtement ;
- la réalisation ou le remplacement d'ouvrages de franchissement ;
- la réalisation de caniveaux secondaires et tertiaires ;
- la réalisation de divers ouvrages connexes.

L'Objectif global du projet est de contribuer à améliorer l'évacuation des eaux pluviales à travers l'aménagement du système de drainage et d'assainissement pluvial du tronçon de marigot de Tanghin et de Somgandé. Ainsi, les investissements à réaliser devront permettre d'apporter une solution durable au problème d'inondation, d'améliorer le cadre et les conditions de vie des populations riveraines.

A terme, la réalisation de ces travaux d'aménagement permettra de renforcer le drainage des eaux de surface au sein des bassins versants concernés afin d'assainir les zones riveraines.

Le coût de réalisation de cette première phase est d'environ 11, 6 milliards de FCFA, pour une durée des travaux estimée à 18 mois, hors saison pluvieuse.

Ouagadougou, le

19 AVR. 2022

